COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 février 2023

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DU BARRAGE DE BIMONT

ESSAIS DU DISPOSITIF D'ALERTE

Ce mercredi 1er mars 2023, auront lieu les essais mensuels et trimestriels du dispositif d'alerte commun de la Société du Canal de Provence et de la Mairie d'Aix-en-Provence. Ces essais ne concerneront que les populations du bassin de l'Arc concernées par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de Bimont : ville d'Aix-en-Provence, quartiers le Tholonet, les Trois Sautets, Arc-de-Meyran, les Milles et Saint-Pons.

Les essais seront réalisés en deux temps :

- à 12h, essais des sirènes de la Mairie d'Aix-en-Provence. Le son sera le signal SAIP (signal classique des pompiers),
- à 12h15, essais des sirènes de la SCP. Le son sera celui d'une corne de brume.

A la suite de ces deux tests, un autre essai, dit de priorité, sera effectué à 12h20 et 12h25. Il ne concernera que les onze sirènes implantées sur le territoire communal d'Aix-en-Provence et réparties du Pont des Trois Sautets à Saint-Pons. Les deux sons (sirène classique et corne de brume) seront entendus.

Ce test de priorité est effectué deux fois par an, en mars et en septembre.
Aucun comportement réflexe de sauvegarde n'est attendu de la part de la population.

Les essais trimestriels des autres sirènes se feront classiquement.

Contact presse

> **Jessica Pillot**, chargée de communication institutionnelle, Société du Canal de Provence
jessica.pillot@canal-de-provence.com
Tel : 06 66 37 97 35